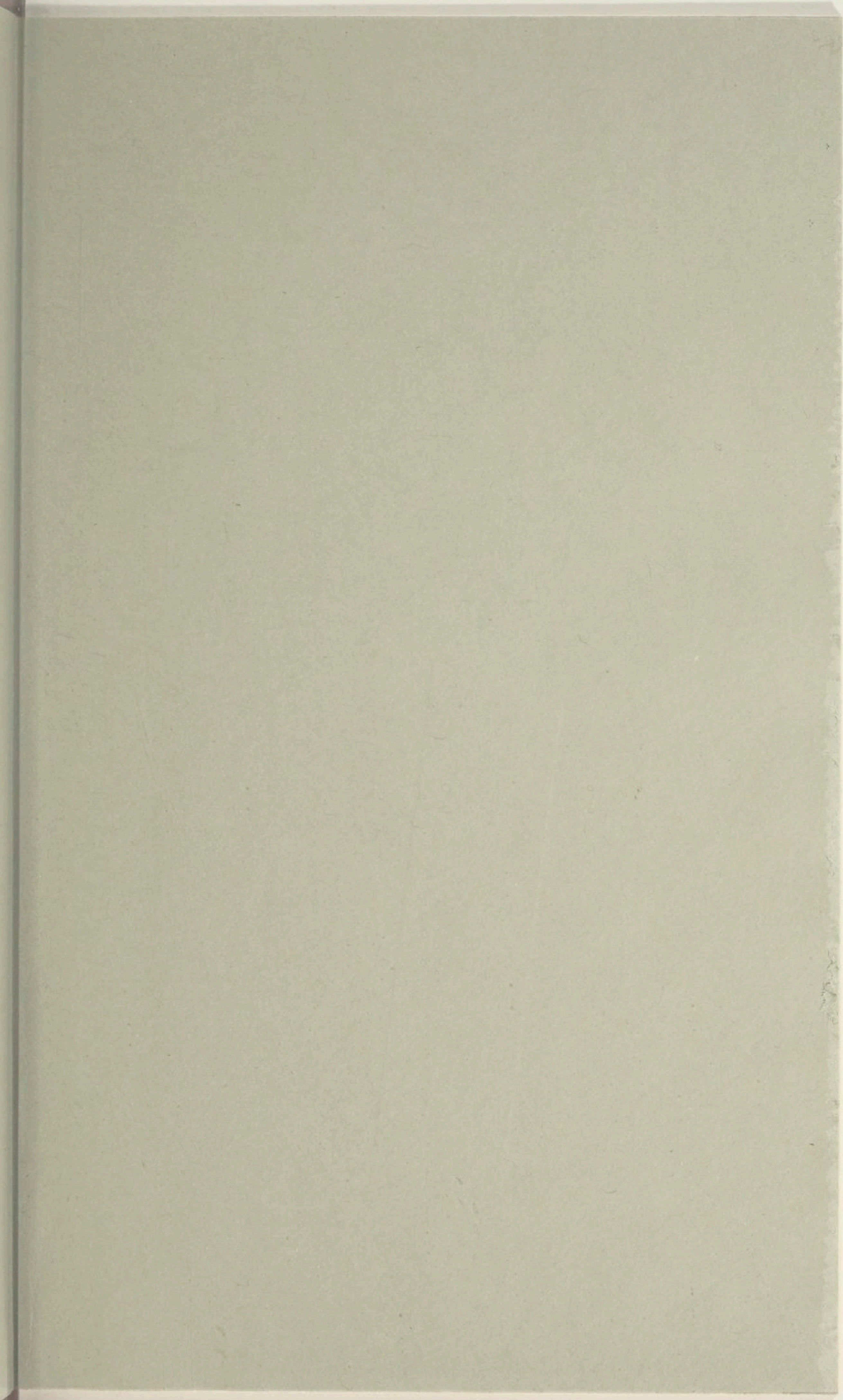
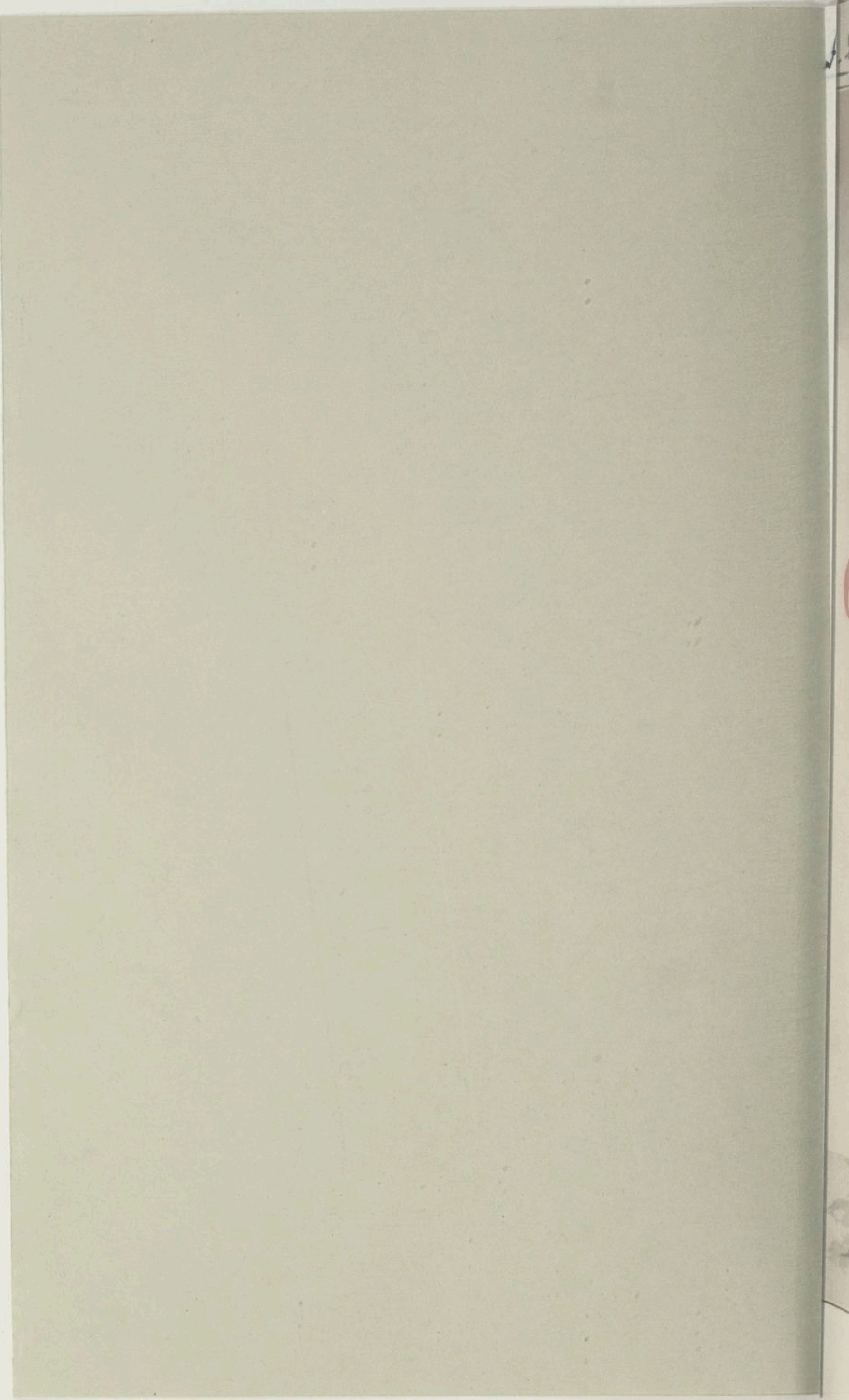


A2G 3220





Ag. 3220

Historique

DU

64^e Régiment d'Artillerie.

D. C. A





A. E. G. 3220

(L. 9035)

HISTORIQUE

DU

64^e RÉGIMENT

D'ARTILLERIE

D. C. A.



HISTOIRE
DE
LA RÉGION
D'ARTÈRE

D. C. A.



INTRODUCTION

Le 64^e Régiment d'Artillerie de Défense contre Aéronefs a été créé le 1^{er} octobre 1917, afin de grouper dans un même régiment tout le personnel — autre que celui de l'Aviation — employé à la Défense contre Aéronefs du Camp retranché de Paris.

Les éléments constitutifs du 64^e Régiment sont donc nés de l'organisation de la Défense contre Aéronefs du Camp retranché de Paris et il convient d'exposer sommairement les différentes phases de cette organisation.

INTRODUCTION

The purpose of this study is to investigate the effects of various factors on the growth and development of the human body. The study is based on a series of experiments conducted over a period of several years. The results of these experiments are presented in the following chapters. The first chapter discusses the general principles of growth and development. The second chapter describes the methods used in the study. The third chapter presents the results of the experiments. The fourth chapter discusses the implications of the findings. The fifth chapter concludes the study.

EXPOSÉ SOMMAIRE
DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE
DE LA DÉFENSE CONTRE AÉRONEFS
DU CAMP RETRANCHÉ DE PARIS
DEPUIS

LE 1^{er} AOUT 1914 JUSQU'AU 1^{er} OCTOBRE 1917

A la mobilisation, le Service de la Défense contre Aéronefs est organisé d'une façon tout à fait rudimentaire; il n'existe dans les ouvrages du Camp retranché de Paris que 5 postes de tir contre objectifs aériens. Chaque poste comprend 2 canons de 75 m/m sur affût plate-forme de Bourges modèle 1911, ne permettant le tir que jusqu'à 45° au-dessus de l'horizontale.

Les postes ne sont pas munis de projecteurs.

A la suite de diverses incursions de l'ennemi, et sous la pression des événements, les grandes lignes d'un programme rationnel de Défense du Camp retranché de Paris sont arrêtées (23 novembre 1914) sur les bases suivantes :

1^o Signaler du plus loin possible l'approche des aéronefs ennemis, de façon à donner à la défense le temps de prendre ses dispositions de combat.

On emploie à cet effet un dispositif de surveillance à distance formé de postes de guet poussés jusqu'à 90 kilomètres environ de Paris à vol d'oiseau.

- 2° Établir un réseau de postes de tir, formant la défense fixe, suffisamment serré pour qu'aucun ennemi ne puisse passer dans une zone non battue d'un feu nourri.
- 3° Éclairer l'ennemi au moyen de projecteurs puissants pour permettre l'exécution du tir de nuit.
- 4° Opposer à l'ennemi aérien une défense mobile comprenant le plus grand nombre possible d'avions, qui doivent se porter à sa rencontre ou lui couper la retraite.
- 5° Réaliser un ensemble de mesures de prévoyance, pour réduire l'éclat lumineux de la Ville de Paris et de sa banlieue, et pour prévenir la population de l'approche des aéronefs ennemis.

Organisation. — Commandement.

Mise en œuvre.

L'ensemble de la Défense, placé sous les ordres directs du Gouverneur, est confié à un capitaine de vaisseau, chargé de la mise en œuvre du dispositif de protection. Cet officier supérieur est assisté d'un capitaine de frégate et de 3 officiers subalternes.

Le général commandant l'artillerie de la Place et des forts a la charge de préparer les postes de tir pour le personnel et le matériel.

Les postes de guet et l'aviation sont placés sous les ordres directs du commandant de la défense.

Lorsqu'un aéronef ennemi est signalé comme se dirigeant vers Paris, les postes de guet sont mis en alerte, et les postes de tir, prévenus, prennent leurs dispositions de combat.

Si l'attaque se précise, la réduction de l'éclairage est pratiquée dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Dès qu'il est reconnu que l'attaque est dirigée contre l'agglomération parisienne, la population est avertie par les moyens convenus selon les localités (coups d'alarme, sirènes, sonneries de clairons, cloches, etc.).

Les avions prennent l'air, sur l'ordre du Gouverneur, lorsqu'ils peuvent être utilement employés.

**ATTAQUES D'AÉRONEFS ENNEMIS
SUR LE CAMP RETRANCHÉ DE PARIS
DU 1^{er} AOUT 1914 au 1^{er} OCTOBRE 1917**

- 1914.** Attaques d'avions isolés en août, septembre et octobre. Quelques victimes. Dégâts matériels insignifiants.
- 1915.** Nuit du 21 mars. — Attaque de 3 dirigeables ennemis qui survolent Paris et sa banlieue.
- 11 mai. — Un « Taube » jette des bombes sur Saint-Denis.
- 22 mai. — Un « Aviatik » jette des bombes près de la Tour Eiffel et dans le quartier de Vaugirard.
- 25 mai. — Un « Aviatik » jette des bombes près de Sarcelles.
- 28 août. — Attaque de 6 avions allemands sur Paris; l'un d'eux est abattu, au retour, par un de nos avions de chasse, au-dessus de la forêt d'Halatte.
- 1916.** 29 janvier. — Un dirigeable allemand jette des bombes sur Paris (quartiers de Belleville et de Ménilmontant). — Plusieurs victimes. — Dégâts matériels importants.
- 30 janvier. — Un dirigeable allemand jette des bombes dans la banlieue au Nord de Paris.
- 20 octobre. — Un avion allemand se fait capturer au Plessis-Belleville.

1917. Les opérations aériennes prennent un développement considérable. A partir de juillet, de nombreux raids sont exécutés par les Allemands sur l'Angleterre, soit par Zeppelins, soit par groupes d'avions à grande puissance (Gothas) se succédant à de courts intervalles.

27 juillet. — Raid d'avions ennemis sur Paris. Des bombes sont jetées sur le terrain d'aviation du Bourget, à La Courneuve, à La Plaine Saint-Denis (rue de Paris) et sur la gare de charbons de La Chapelle.

28 juillet. — Raid d'avions ennemis sur le Plessis-Belleville.

CRÉATION DU 64^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE DÉFENSE CONTRE AÉRONEFS

(1^{er} Octobre 1917)

La dépêche ministérielle n° 35.121 — 3/3 du 14 septembre 1917 prescrit que les personnels des postes de tir et des équipes photo-électriques de la défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris seront groupés en un régiment spécial — le 64^e régiment d'artillerie de défense contre aéronefs — rattaché administrativement au 13^e régiment d'artillerie.

Nota. — Le 63^e régiment est composé des unités de défense contre aéronefs en service aux armées; le 65^e régiment, de toutes les unités de défense contre aéronefs de l'intérieur, à l'exception de celles du Gouvernement militaire de Paris.

Le 64^e régiment, créé à la date du 1^{er} octobre 1917, comprend un Etat-Major, 14 batteries de tir, et une batterie de dépôt installée à la caserne des Tourelles.

La situation de la défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris, constamment renforcée depuis le début de la guerre, est alors la suivante :

Postes de guet et postes astronomiques de guet.

- 69 postes de guet,
- 10 postes de guet en installation,
- 5 postes astronomiques de guet.

Postes de tir.

46 postes de tir armés de 2 canons de 75 sur affût plate-forme de Puteaux, Modèle 1915, constituant :

9 groupes de tir,

4 postes indépendants.

2 postes de tir armés de canons de 47 m/m T. R.

6 postes de 75 sont à l'étude.

Sections de mitrailleuses.

4 postes de mitrailleuses de défense contre aéronefs, formés avec 5 sections au Noyau Central (Paris),

11 sections de mitrailleuses de défense propre des établissements de la Guerre.

Projecteurs.

47 projecteurs de 150,

1 projecteur de 110,

3 projecteurs de 90,

2 auto-projecteurs de 90.

Aviation.

10 escadrilles à 15 avions.

Personnel employé.

150 officiers.

5000 hommes de troupe.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTÉRESSANT
LA DÉFENSE CONTRE AÉRONEFS
DU CAMP RETRANCHÉ DE PARIS
SURVENUS AU COURS DU 4^e TRIMESTRE 1917

Alerte de la nuit du 19 au 20 octobre 1917.

Onze dirigeables ennemis revenant d'un raid sur l'Angleterre sont signalés par les postes de guet de la région du Nord, faisant route vers l'Est.

Un certain nombre d'entre eux s'égarent, et quatre s'abattent en territoire français.

Ce raid marque la faillite à peu près définitive des Zeppelins, et, dès lors, le bombardement de nuit par avions semble seul à redouter.

Améliorations apportées à la défense.

Une formation comprenant 8 auto-cansons de 47 et 2 auto-projecteurs de 60, est affectée au Camp retranché de Paris (région Nord-Est de Dammartin).

L'artillerie contre aéronefs du Camp retranché de Paris est dotée d'une trentaine de canons de 105, dont on prépare activement l'installation.

On procède, dans le champ de tir de circonstance de Mitry-Mory, à des expériences méthodiques sur le tir des obus éclairants.

Premières études de faux objectifs dans la région Nord-Est du Bourget.

1918

L'année 1918 est marquée, dès son début, par le premier raid nocturne d'avions ennemis sur Paris.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier, une trentaine d'avions attaquent le Camp retranché de Paris. Malgré le feu nourri des postes de tir, onze appareils survolent la Capitale et jettent des bombes, faisant de nombreuses victimes.

Le dispositif de défense en vigueur à cette époque n'avait pas donné, contre une attaque nocturne d'avions, les résultats que l'on escomptait. Ce dispositif était le suivant :

Défense de la zone aérienne au-dessus de Paris, réservée à l'*Aviation*.

Défense de la zone extérieure, réservée à l'*Artillerie*.

On avait été conduit à adopter cette organisation parce que l'artillerie ne disposait encore que de lots restreints d'obus explosifs, et que le tir d'obus à balles au-dessus de la Capitale comportait des risques graves d'accidents par la chute des corps d'obus retombant entiers.

Mais la coopération de l'aviation de nuit avec l'artillerie présentait des inconvénients nombreux :

1° Le feu nourri des batteries renforcées constituait un danger sérieux pour les avions français, qui ne pouvaient se maintenir strictement au-dessus de leur zone réservée ;

2° L'éclairage indispensable des terrains d'atterrissage fournissait des points de repère précieux pour l'ennemi ;

3° La présence des avions français gênait considérablement l'écoute, base du tir au son des batteries ;

4° La reconnaissance de la nationalité des avions était très difficile, en dépit de la signalisation convenue, et l'entrée en action des batteries s'en trouvait retardée.

Dans ces conditions, dès le mois de mars 1918, le dispositif de protection est complètement modifié, et la défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris prend sa forme définitive.

ORGANISATION DE LA DÉFENSE
CONTRE AÉORONEFS
DU CAMP RETRANCHÉ DE PARIS

(Mars-Novembre 1918)

Le commandement de tous les organes de la Défense est exercé par un officier général qui porte le titre de « Commandant supérieur de la Défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris, chargé de la Défense contre aéronefs de l'intérieur », responsable vis-à-vis du Gouverneur militaire de Paris et du Chef d'état-major général de l'Armée.

Défense de Jour.

I. — *Aviation de jour.*

Les avions exécutent des rondes permanentes, à altitudes déterminées.

Ces rondes sont renforcées en cas d'attaque.

Une signalisation de terre à avions, réalisée au moyen de draps, permet aux postes de tir et de guet de transmettre aux avions en vol les indications du commandement sur la direction à suivre pour faire face à l'attaque de l'ennemi.

Un groupe de combat, détaché des armées et stationné au Bourget, est affecté à la défense de jour du Camp retranché de Paris.

II. — *Artillerie.*

L'artillerie contre aéronefs, renforcée par des dotations successives, est portée à 45 postes de tir, de 2 à 6 pièces de 75 ou de 105, réunis en groupes de tir.

Un approvisionnement important d'obus explosifs permet à ces postes de battre toute la région de la Défense, y compris la zone située au-dessus de Paris, sans danger pour la population.

Défense de Nuit.

I. — *Aviation de nuit.*

En raison des inconvénients — signalés au chapitre précédent — de la coopération de l'Aviation de nuit avec l'artillerie, la participation de l'aviation à la Défense de nuit est *provisoirement* supprimée en cas d'attaque d'avions ennemis.

L'escadrille affectée à la Défense de nuit, stationnée à Gouillons, n'interviendrait qu'en cas d'attaque par Zeppelins.

II. — *Artillerie.*

Même organisation que pour le jour.

Le tir au son a pris une forme scientifique : l'emploi de nouveaux appareils d'écoute (paraboloïdes Baillaud) permet de tracer, par un repérage au son, la route suivie par l'avion, de déterminer son altitude, et d'en déduire les éléments des tirs; ceux-ci s'exécutent par rafales extrêmement denses et rapides, séparées par des périodes de silence permettant de reprendre l'écoute.

III. — *Projecteurs.*

Les projecteurs, employés tout d'abord isolément (chaque projecteur accolé à un poste de tir), sont progressivement réunis en groupes de 3 projecteurs, placés entre les postes de tir. L'un des projecteurs, servant de guide, manœuvre en liaison avec un appareil d'écoute. Les deux autres projecteurs règlent leur mouvement sur le premier.

Cette organisation, rendue nécessaire par la grande altitude de vol des avions ennemis lors de leurs attaques (2500 à 4500 mètres), a pour but d'augmenter la puissance d'éclairement des postes de projecteurs et de faciliter leurs recherches.

IV. — *Camouflage.*

Des engins fumigènes, disposés dans certains secteurs de la région parisienne, et mis en œuvre sur l'ordre du Commandant supérieur de la Défense, permettent de masquer au moment voulu les points sensibles, et les points caractéristiques pouvant servir de repère à l'ennemi.

D'autre part, de faux objectifs sont en cours d'installation en divers lieux non vulnérables de la région parisienne.

V. — *Ballons de protection.*

14 sections, de 10 ballons chacune, affectées à la Défense par dotations successives, sont disposées, partie dans l'agglomération parisienne, partie sur les voies d'accès les plus fréquentées par les avions ennemis.

Nota. — Au cours du raid de la nuit du 30 au 31 janvier 1918, un avion ennemi, volant à faible altitude, avait tiré à la mitrailleuse sur un quartier de Paris et sur les postes de tir du bastion 17 et d'Aubervilliers.

Les ballons ascensionnent, sur l'ordre du Commandant supérieur de la Défense, lorsque les conditions atmosphériques le permettent.

Les ballons simples peuvent s'élever à 2000 mètres environ; les ballons-tandems à 4000 mètres.

TABLEAU DES RAIDS NOCTURNES D'AVIONS ENNEMIS SUR PARIS EN 1918

Dans la nuit du :	Avions engagés par l'ennemi	Avions ayant pu survoler Paris	Avions abattus au cours des raids par la D. C. A. du C. R. P.
30-31 janvier 1918	sur 30 avions	11 survolent Paris, et jettent des bombes	1 avion est abattu près de Chelles
8-9 mars	sur 60 avions	3 survolent Paris, et jettent des bombes	4 avions touchés par les tirs de l'A. A. A., ne parviennent pas à regagner leurs lignes, et s'abattent dans les régions de Château-Thierry, Soissons. La Ferté-Milon.
11-12 mars	sur 70 avions	5 survolent Paris, et jettent des bombes	
1-2 avril	sur 7 avions	1 survole Paris, et jette des bombes	
11-12 avril	sur 2 avions	2 survolent Paris, et jettent des bombes	Il est contraint d'atterrir près de Nogent-l'Artaud.
23-24 avril	sur 1 avion	Ne survole pas Paris	
15-16 mai	sur 30 avions	Aucun ne survole Paris	1 avion, désemparé par les tirs, va s'abattre près de Verberie.
17-18 mai	sur 3 avions	Aucun ne survole Paris	
21-22 mai	sur 10 avions	1 survole Paris, sans jeter de bombes	
22-23 mai (2 attaques)	sur 40 avions	1 survole Paris, et jette des bombes	Un avion « Gotha », violemment pris à partie par les postes de tir, s'abat en flammes à Plessis-Belleville.
27-28 mai	sur 15 avions	Aucun ne survole Paris	
29-30 mai	sur 5 avions	Aucun ne survole Paris	
30-31 mai	sur 6 avions	1 survole Paris et jette des bombes	1 des deux appareils « Géants », pris à partie par 4 postes de tir, est abattu à Betz. Les 3 officiers et les 7 hommes qui le montaient mettent le feu à l'appareil, et sont faits prisonniers.
31 mai-1 ^{er} juin	sur 6 avions	Aucun ne survole Paris	
1-2 juin	Sur 11 avions (dont 2 app. « Géants »).	2 réussissent à survoler la périphérie parisienne.	

TABLEAU DES RAIDS NOCTURNES D'AVIONS ENNEMIS SUR PARIS EN 1918 (suite)

Dans la nuit du :	Avions engagés par l'ennemi	Avions ayant pu survoler Paris	Avions abattus au cours des raids par la D. C. A. du C. R. P.
3-4 juin	sur 7 avions	Aucun ne survole Paris	
6-7 juin	sur 20 avions	2 survolent Paris, et jettent des bombes	
13-14 juin	sur 3 avions	Aucun ne survole Paris	
15-16 juin	sur 10 avions	1 survole Paris, et jette des bombes	
26-27 juin	sur 18 avions	1 survole Paris, et jette des bombes	
27-28 juin	sur 40 avions	2 survolent Paris, et jettent des bombes	2 avions, atteints par les tirs de l'A. A. A. s'abattent, l'un près de Villers-sur-Coudun, l'autre en Forêt de l'Aigle. Un 3 ^e avion, désespéré, parvient à grand peine à regagner ses lignes à très faible altitude.
28-29 juin	sur 2 avions	1 survole Paris, sans jeter de bombes	
30 juin-1 ^{er} juillet	sur 4 avions	Aucun ne survole Paris	
1-2 juillet	sur 3 avions	Aucun ne survole Paris	
18-19 juillet	sur 10 avions	Aucun ne survole Paris	
1-2 août	sur 10 avions	Aucun ne survole Paris	
15-16 août	sur 10 avions	Aucun ne survole Paris	
15-16 septembre	sur 50 avions	3 survolent Paris, et jettent des bombes	2 avions sont abattus : l'un, touché par un obus de plein fouet, alors qu'il se dirigeait sur Paris à 3.200 m. d'altitude, est coupé en deux ; ayant perdu un de ses moteurs, il s'abat sur place au nord de Gonesse ; l'autre va tomber en forêt de Compiègne.
TOTAL pr 1918	sur 483 av.	37 ont pu survoler Paris	13 ont été abattus.

**RÉSULTATS OBTENUS PAR LA DÉFENSE
CONTRE AÉRONEFS
DU CAMP RETRANCHÉ DE PARIS**

Le tableau précédent montre nettement les résultats obtenus par la défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris, lorsqu'elle eût reçu le développement nécessaire.

Paris, nœud vital de la France, point de jonction de toutes les grandes voies de communications, centre d'importantes fabrications de guerre, résidence de tous les services officiels, constituait, tant par la densité de sa population que par sa proximité du front, un vaste objectif très vulnérable, bien fait pour tenter l'aviation de bombardement allemande.

L'ennemi avait mis tout en œuvre pour frapper cruellement la Capitale, pour y semer la destruction et la mort, escomptant les répercussions morales de ses forfaits.

Il n'avait rien économisé, tant au point de vue de la fréquence de ses attaques — qu'il lançait toutes les fois que les conditions atmosphériques le permettaient —, qu'à celui de la puissance et du nombre des appareils engagés :

Appareils géants,	quadrimoteurs	}	raids de 50 à 70 avions
Gothas	bimoteurs		
Friedrichshafen . . .			
A. E. G.			

Ces attaques, véritables offensives aériennes de grande envergure, préparées avec le plus grand soin,

conduites avec une science et une énergie qu'il est juste de reconnaître, et commentées à grand fracas dans les journaux ennemis, se sont heurtées à la vigilance et à la ferme volonté de ceux qui étaient chargés de protéger la capitale.

Les différents moyens de défense mis en jeu ont réussi, en effet, à entraver considérablement l'action des avions ennemis, soit en les détruisant, soit en les obligeant à rebrousser chemin avant d'avoir atteint leur but, les forçant à se délester de leurs bombes en pleine campagne. là où les effets destructeurs étaient nuls ou extrêmement réduits.

En particulier, les tirs précis et méthodiques de l'artillerie du 64^e régiment ont été maintes fois très efficaces.

Les aviateurs ennemis faits prisonniers, et qui avaient pris part à des raids antérieurs sur Paris, ont déclaré que presque tous les appareils engagés qui parvenaient à regagner leurs lignes, rentraient sérieusement touchés par nos projectiles.

D'autre part les projecteurs du 64^e régiment, employés par groupes, ont obtenu des résultats très supérieurs à ceux des projecteurs isolés.

Au cours de chaque raid, les groupes de Fosses et de Juilly ont saisi des avions dans leurs faisceaux. La preuve de leur efficacité se trouve dans ce fait qu'ils ont été fréquemment bombardés. Au cours du raid du 15-16 septembre 1918, le poste de Juilly a reçu deux bombes de 50 kg. et a eu deux servants blessés.

LE 64^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE
DE DÉFENSE CONTRE AVIONS
APRÈS L'ARMISTICE

Composé presque exclusivement d'hommes des plus vieilles classes, et d'inaptes de toutes armes, le 64^e régiment voit ses effectifs fondre rapidement dès les premières opérations de la démobilisation.

Les postes de tir sont désarmés successivement, en commençant par ceux qui se trouvent en plein champs.

Le nombre des batteries est réduit petit à petit, et AU 1^{er} OCTOBRE 1919 le 64^e régiment ne compte plus que : l'état-major, 2 batteries et un dépôt.

A cette date entre en vigueur une organisation provisoire de la défense contre aéronefs en temps de paix. (Dépêche ministérielle n° 14287-1/11 du 12 août 1919).

Cette organisation prévoit, en dehors des services et écoles, 5 groupements de défense contre aéronefs, comprenant chacun :

- 1 État-Major,
- 4 Batteries d'auto-canon,
- 2 Compagnies de projecteurs,
- 1 Compagnie de mitrailleuses,
- 1 Compagnie mixte de ballons de protection et de camouflage.
- 1 Dépôt.

Les unités constitutives de ces groupements sont fournies par les formations qui alimentaient la défense contre aéronefs aux armées, savoir :

63^e, 64^e, 66^e, 67^e régiments d'artillerie de défense contre aéronefs,

2^e Groupe d'aérostation (ballons de protection de défense contre aéronefs),

501^e régiment d'infanterie territoriale (mitrailleuses de défense contre aéronefs).

Par application de ces dispositions, tous les effectifs du 64^e régiment sont versés à la date du 1^{er} octobre 1919 au 1^{er} Groupement de défense contre aéronefs, stationné dans le Gouvernement Militaire de Paris, et placé sous le commandement du Lieutenant-Colonel SALIN.

Le 31 décembre 1920, les Groupements de défense contre aéronefs sont dissous, et leurs unités sont reconstituées en régiments à la date du 1^{er} janvier 1921.

Les unités du 1^{er} Groupement forment le 1^{er} régiment de défense contre aéronefs, dont la Portion Centrale est stationnée au Fort d'Aubervilliers.

**CONSTITUTION NOMINATIVE DE
L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE
CONTRE AÉRONEFS DU CAMP RETRANCHÉ
DE PARIS AU MOMENT DE L'ARMISTICE**
(Novembre 1918)

I. — Commandement supérieur.

Général **RENAUD** : Commandant supérieur de la Défense contre aéronefs du Camp retranché de Paris, chargé de la défense contre aéronefs de l'intérieur.

Capitaine de vaisseau **MORTENOL** : Officier supérieur adjoint au Général commandant supérieur de la défense contre aéronefs.

Capitaine de frégate **DE FERRÉ DE PÉROUX** : Officier supérieur adjoint du Général commandant supérieur de la défense contre aéronefs, commandant du Centre de renseignements.

II. — État-Major et Services.

État-Major du Camp retranché.

Lieutenant-colonel **DUPRÉ** : Adjoint au Commandant du Camp retranché.

État-Major de la Défense contre Aéronefs.

Capitaine **MICHAUD** : 1^{er} Bureau (personnel).

Lieutenant **DEVÈS** : Adjoint.

Capitaine **MONPERT** : 2^e Bureau (Artillerie).

Lieutenant **DOAT** : Adjoint.

Capitaine **LUQUET** : 3^e Bureau (Aéronautique et défenses passives).

Lieutenant **DE CORNEILLAN** : Commandant du quartier général.

Services de surveillance et de renseignements.

a) Postes de guet.

Capitaine LEVÉ : Chef de service.

Lieutenant COURBON DE SAINT-GENEST : Adjoint.

b) Stendart.

Capitaine CHAIX, capitaine DE PERETTI DELLA ROCCA,
capitaine MOMAL, lieutenant TOMASI, lieutenant
NOIROT : Chargés du service du Stendart.

c) Centres de renseignements.

Capitaine BURGEAT, capitaine NEY D'ELCHINGEN, ca-
pitaine LE SACHÉ : Chargés du Service du C. R.

III. — Organes de la Défense (D. C. A.).

a) 64^e Régiment d'Artillerie de Défense contre Aéronefs.

Lieutenant-colonel BONS : Commandant le 64^e régi-
ment d'artillerie.

Chef d'escadron LEBRUN : Officier supérieur adjoint.

État-Major du 64^e Régiment.

Artillerie.

Capitaine WALRAND : Adjoint chargé de l'Étude et de
l'organisation du tir.

Lieutenant CHARAVIN : Adjoint chargé du personnel.

Lieutenant GOUJON : Adjoint chargé du matériel.

Lieutenant WEIL : Directeur du Centre d'instruction
d'Ecouen.

Projecteurs.

Capitaine BADER : Chef du Service des projecteurs.

Lieutenant DUPOY : Adjoint.

Mitrailleuses.

Sous-lieutenant SUBERBIE : Chef du Service des mitrailleuses.

Camouflage.

Capitaine CAZES : Chef du Service du camouflage.

Lieutenant JABOT : Adjoint.

Lieutenant GOBARD : Adjoint.

Commandement des Groupements du 64^e Régiment.

Chef d'escadron PINET : Commandant le group^t Nord.

Chef d'escadron ANGOT : Commandant le group^t Est.

Capitaine VAUTRAVERS : Commandant le group^t Sud.

Capitaine LAFFITTE ROUZET : Com^t le group^t Sud-Est.

b) Aviation.

État-Major de l'Aéronautique.

Lieutenant-colonel LECLERC : Com^t l'Aéronautique.

Capitaine CHAMPOMIER : Adjoint tactique.

Lieutenant REDEMPT : Adjoint technique chargé du personnel.

Lieutenant FRÉMEAUX : Officier d'alerte.

Commandement du Centre de Gouillons.

Lieutenant JACOTTET : Chef d'escadrille et commandant du Centre.

Commandement du Parc 401.

Commandant FIÉVET : Commandant le Parc.

Lieutenant BUISSON : Adjoint.

c) Aérostation (Ballons de protection).

Capitaine DEVAUX : Chef du Service des ballons de protection.

Lieutenant ROTH : Adjoint.

ÉTAT NOMINATIF DES OFFICIERS
DU 64^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE
AU MOMENT DE L'ARMISTICE

État-Major

Lieutenant-colonel BONS : Commandant le 64^e Régiment d'artillerie.

Chef d'escadron LEBRUN : Officier supérieur adjoint.

Artillerie.

Capitaine WALRAND : Adjoint chargé de l'étude et de l'organisation du tir.

Lieutenant CHARAVIN : Adjoint chargé du personnel.

Lieutenant GOUJON : Adjoint chargé du matériel.

Lieutenant WEIL : Directeur du Centre d'instruction d'Écouen.

Projecteurs.

Capitaine BADER : Chef du Service des projecteurs.

Lieutenant DUPOY : Adjoint.

Mitrailleuses.

Sous-lieutenant SUBERBIE : Chef du Service des mitrailleuses.

Camouflage.

Capitaine CAZES : Chef du Service du camouflage.

Lieutenant JABOT : Adjoint.

Lieutenant GOBARD : Adjoint.

Groupements et Batteries de Tir.

Groupement Nord.

Chef d'escadron PINET : Commandant le group^t Nord.
Lieutenants DUVAL-ARNOULD et ZIGHERA : Adjoints.

1^{re} Batterie.

Capitaine PRADON.	Lieutenant HERBET.
Lieutenant JACQUOTTE.	— DUFETEL.
— BENOIT.	

2^e Batterie.

Lieutenant LORE.	Lieutenant MAYER.
— WEIL.	S.-lieutenant MATRAT.
— MORDELET.	

3^e Batterie.

Cap. BOUET-VUILLAUMEZ.	Lieutenant GISCARD.
Lieut. COSTARRAMONE.	— LAPLACE.
S.-lieut. DELAGOUTTE.	— MOABIT.
Lieutenant GOUNOT.	

4^e Batterie.

Capitaine LEROY.	Capitaine BRUN.
S.-lieutenant HERMANN.	Lieutenant GRISON.
Lieutenant EMERY.	S.-lieutenant OUDINET.
S.-lieutenant R. MARTIN.	

Groupement Est.

Chef d'escadron ANGOT : Commandant le group^t Est.
Lieutenants BOSSU et GÉRARD : Adjoints.

5^e Batterie.

Capitaine GUILBERT.	Lieutenant PONSIGNON.
L ^t DE LA HAYE DU PONCEL.	— CLU.
Lieutenant MÉNAGER.	Sous-lieutenant GRÉVIN.

6^e Batterie.

Capitaine KORITKO.	S.-Lieutenant LORGE.
Lieutenant GUYO.	Lieutenant POISSON.
S.-lieutenant AIN.	S.-lieuten. F. MARTIN.
Lieutenant TOINON.	

7^e Batterie.

Capitaine GUÉRIMAND.	Lieuten. LEROY-DUPRÉ.
Lieutenant MOREAU.	— BOLLEE.
Sous-lieutenant BANTIN.	S.-lieuten. CLAIREFOND.
Lieutenant CORBON.	

8^e Batterie.

Capitaine LÉON.	Lieutenant GUILLON.
S.-lieutenant MAGNIN.	— LEBORGNE.
Lieutenant WEIL.	S.-lieutenant BENTIN.
Capitaine TASSAIN.	— CORNESSE.

10^e Batterie.

Capitaine BOUDET.	Lieutenant MARÉCHAL.
Lieutenant BOMPAIS.	— NIFENECKER.
— MARIE.	

Groupement Sud-Est.

Capitaine LAFFITTE-ROUZET : Commandant le groupement Sud-Est.

Lieutenant FREMAN : Adjoint.

Lieutenant GIRARDOT : Adjoint.

9^e Batterie.

Capitaine LALART.	S.-lieutenant FERRASSE.
S.-lieutenant BOUDET.	Lieutenant VALERY.
Lieutenant VAUX.	S.-lieutenant LANIEL.
— LETRAIT.	

15^e Batterie.

Capitaine GILLE.	Lieutenant DESCLAUX.
Lieutenant BALLY.	Sous-lieutenant COTTIN.
— LEGRAND.	Lieutenant MANCHE.
— MICAULT.	Sous-lieutenant GUETET.

16^e Batterie.

Capitaine GEORGES.	Lieutenant GLACON.
Sous-lieutenant POMES.	— LANIER.
Lieutenant BON.	

Groupement Sud.

Capitaine VAUTRALERS : Commandant le group^t Sud,
Lieutenants DAUBLAIN et GIRARDOT : Adjoints.

11^e Batterie.

Capitaine CHALAMON.	S.-lieutenant BOUDET.
Lieutenant GRAMLING.	Lieutenant CHARLOT.
— BAYLE.	— COLMACHE.
— GRET.	Sous-lieutenant MOULY.

12^e Batterie.

Capitaine MISSEREY.	Capitaine BOUVERET.
Lieutenant GALLAND.	Lieutenant LÉGER.
— POISSON.	

13^e Batterie.

Lieutenant LACAZE.	S.-lieutenant BRETEUIL.
— VALAIS.	Lieutenant COMTET.
— DELPUECH.	S.-lieutenant QUIDET.

17^e Batterie.

Capitaine DRIVIÈRE.	S.-lieutenant DELORT.
Lieutenant DE CHEVRON	Lieutenant SOLAIRE.
DE VILLETTE-VIRGILE.	— LECOCQ.

Groupe de Paris.

14^e Batterie.

Capitaine MATHIS.
Lieutenant SINT.
— SIRE.

Lieutenant FARE.
S.-lieuten. LANTHONY.

Groupe d'Auto-Canons de 47.

Capitaine FOURNIER.
Lieutenant VICAIRE.

Lieutenant LINDET.



Imp. L. BRAUN
35, rue de la Tour d'Auvergne
Paris

